

Préalables

- Définir et identifier la zone sinistrée ou la zone à risque (nombre, personnes avec difficultés de déplacement, ...)
- Prévoir un système d'alerte de la population concernée ;
- Recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées ;
- Définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement ;
- Interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours ;
- Prévoir la restauration et l'hébergement des personnes évacuées ;
- Prévoir, dès le début des évacuations, un recensement des familles quittant leur logement à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel est précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement.

NB : Le recensement des animaux et des élevages des zones sinistrables et des fermes d'accueil doit aussi être prévu. Les organisations professionnelles agricoles peuvent être sollicitées pour apporter leur concours.

Organisation

Une évacuation se déroule en deux temps:

- Diffusion d'un message alertant la population de l'éventualité d'une évacuation ;
- Evacuation proprement dite.

Diffusion du message:

- Déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité ;
- Déterminer les modalités de diffusion du message (véhicule avec porte-voix, diffusion par la radio).

Evacuation opérationnelle:

- Déterminer des équipes d'évacuation par secteur à évacuer ;
- Déterminer les moyens spécifiques à mettre en oeuvre afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport), ainsi que les groupes scolaires et les ERP) ;
- Evacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte ;
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective. Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave ;
- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil.

Protection des zones évacuées:

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée ;
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée ;
- Etablir un plan de circulation ;
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations, ou un centre d'accueil acceptant ces animaux.